

infos TRAVAUX

Février 2019
N°1

**ORTEBOUT
/ L'ÎLE-SAINT-DENIS**

www.oph-plainecommunehabitat.fr

[f plainecommune.habitat](https://www.facebook.com/plainecommune.habitat) [@Plaine Co Habitat](https://www.instagram.com/PlaineCoHabitat)



LES TRAVAUX DEMARRENT

En 2013, Plaine Commune Habitat faisait l'acquisition de votre résidence et s'engageait alors à initier un programme de rénovation ambitieux. Après des phases d'études, de concertation et d'élaboration du programme de travaux, le chantier est sur le point de démarrer. Il s'agit d'une étape importante de la vie d'une résidence qui consiste à entretenir le patrimoine et vous apporter plus de confort. Malgré un contexte financier peu favorable, l'office s'attache à suivre une programmation de travaux à hauteur des besoins. Si ces travaux ont vocation à améliorer votre cadre de vie, la période de chantier peut présenter au quotidien quelques désagréments. Soyez assurés de l'implication des équipes de l'office à vos côtés.



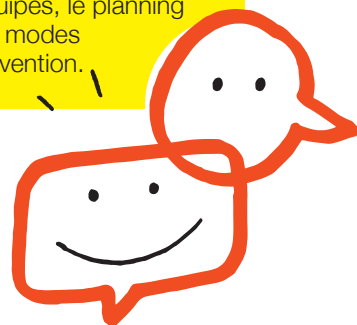
Laurent Russier
président

**VENEZ NOMBREUX
À LA RÉUNION
PUBLIQUE**
PRÉVUE LE :

mercredi 27 février

à 18h au local situé
en rez-de-chaussée
4, rue de l'Ortebout.

Nous vous présenterons
les équipes, le planning
et nos modes
d'intervention.





LE PROGRAMME DES TRAVAUX

LES INTERVENTIONS SUR L'ENVELOPPE DES BÂTIMENTS

- Isolation des bâtiments par l'extérieur
- Isolation des combles et des sous-sols
- Remplacement des chutes d'eaux pluviales
- Remplacement des garde-corps des balcons
- Remplacement des menuiseries et des occultations (séjour et chambres) ou reprise des persiennes métalliques en rez-de-chaussée

LES INTERVENTIONS SUR LES PARTIES COMMUNES ET LES ÉQUIPEMENTS TECHNIQUES

- Réfection des halls d'entrée : peinture, éclairage, carrelage, porte, interphonie
- Rénovation des parties communes (murs et plafonds)
- Restructuration des locaux en rez-de-chaussée pour création locaux ordures ménagères et locaux vélos avec accès direct sur la rue pour le 4 & 6 rue de l'Ortebout
- Mise en conformité des garde-corps des cages d'escaliers

LES INTERVENTIONS DANS LES LOGEMENTS

- Remplacement des portes palières (hors portes palières déjà remplacées par PCH)
- Mise en conformité électrique des logements (selon date d'entrée dans les lieux)
- Rénovation des pièces humides selon vétusté (peinture, sol, faïence, miroir, sanitaire et robinetterie dégradés)
- Remplacement des chutes d'évacuation eaux usées / eaux vannes
- Amélioration de la ventilation des logements avec mise en place d'entrées d'air sur les fenêtres et remplacement des bouches d'extraction des pièces humides

LES INTERVENTIONS SUR LES ESPACES EXTÉRIEURS

- Création de 3 poches de stationnement aérien avec contrôle d'accès et privatisation des places de stationnement (environ 11 € / mois)
- Accès de plain-pied aux halls des bâtiments
- Amélioration de l'éclairage extérieur

LES ENTREPRISES

Les entreprises ont été retenues pour réaliser les travaux de réhabilitation. Elles sont au nombre de quatre.

- Façades fenêtre, garde-corps, porte de halls : entreprise PATRIMOINE & RENOVATION
- Sols, peinture, menuiserie intérieure : entreprise GUILLEMOT
- Électricité : entreprise EGELEC
- Plomberie, ventilation, faïence : entreprise A3C

Une question, une réclamation ?

■ Vous trouverez à la loge un cahier de réclamation. Toutes vos demandes devront y être consignées pour pouvoir être traitées. À défaut, votre demande ne sera pas prise en compte.

VOTRE GARDIEN

M. ARYAL 06 66 26 32 37
C'est votre premier interlocuteur, il est à votre écoute du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h30.

DÉMARRAGE DU CHANTIER

La phase de préparation de chantier se déroulera sur le 1^{er} trimestre 2019 : les entreprises vont s'installer sur le site et notamment sur la poche de stationnement située entre le 4 & le 6 rue de l'Ortebout. Vous pourrez découvrir les nouveaux équipements (fenêtres baignoire, wc, ventilation, ...) grâce au logement témoin situé 4, rue de l'Ortebout.

Les équipes, le phasage, le planning et la méthodologie d'intervention vous seront présentés précisément lors de la réunion publique du mois de février.

LES ÉTATS DES LIEUX

Les états des lieux avant travaux débuteront prochainement. Vous en serez avertis par avis de passage dans votre boîte aux lettres.

Votre présence est obligatoire. Le programme de travaux et les étapes du chantier vous seront précisés, et les particularités de votre logement examinées.

DIAGNOSTIC AMIANTE

Des diagnostics amiante doivent impérativement être effectués dans chaque logement avant la réalisation des travaux. Les logements qui n'ont pas pu être diagnostiqués le seront à partir du mois de février. Vous en serez informé par courrier. Les travaux ne pourront pas être exécutés dans les logements dont les locataires auront refusé de réaliser le diagnostic amiante.